



Dossier CenDoTeC

Le programme ALBAN

CenDoTeC

Centro Franco-
Brasileiro de
Documentação
Técnica
e Científica

ALBAN - Programme Communautaire de bourses d'études pour les ressortissants de l'Amérique Latine en Europe

Sommaire

Présentation générale	2
<i>Définition</i>	2
<i>Historique</i>	2
Objectifs	2
Public	2
Procedures de candidature et criteres de recevabilite	2
<i>Quels sont les pays et institutions pouvant participer au programme Alban ?</i>	2
<i>Quels sont les formalités à remplir pour se porter candidat ?</i>	3
Mise en œuvre du programme Alban par le reseau selectionne	3
<i>Quel type de bourses est financé par le Programme Alban ?</i>	4
<i>Que couvre une bourse? Quelles autres contributions sont à prévoir?</i>	4
<i>Quelles autres mesures sont prévues par le Programme Alban?</i>	4
Calendrier	4
Liens	5
<i>Site officiel d'ALBAN</i>	5
<i>Documents de Référence</i>	5
A propos	6
<i>Elaboration du Dossier</i>	6

CenDoTeC

Av. Prof. Dr. Lineu
Prestes, 2242
IPEN-CNEN/SP
Cidade Universitária
05508-000
São Paulo SP

Tel: (11)3032-1214
Fax: (11)3032-1552

cendotec@cendotec.org.br
www.cendotec.org.br



Présentation générale

Définition

Le programme Alban est un nouveau programme de bourses d'études s'adressant aux latino-américains se rendant en Europe pour suivre une formation ou un enseignement de haut niveau (la durée du séjour pouvant être comprise entre 6 mois à 3 ans).

Historique

Tout comme le programme ALFA, il s'agit d'un programme communautaire : il a été officiellement lancé lors du sommet de Madrid (18 mai 2002) au cours duquel les chefs d'états et de gouvernements de l'union européenne, de l'Amérique latine et des caraïbes, ont à nouveau souligné, dans le prolongement du sommet de paris (novembre 2002) la nécessité de renforcer la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur entre les deux continents.

Objectifs

- Renforcer les liens entre l'Union Européenne et l'Amérique Latine dans le domaine de l'Enseignement Supérieur ;
- Couvrir les études de 3^{ème} cycle ainsi que des formations pour des professionnels et des futurs décideurs latino-américains ;
- À terme, contribuer à offrir de meilleures compétences et opportunités pour l'emploi des citoyens latino-américains dans leurs propres pays.

Public

Ce programme de bourses s'adresse :

- aux étudiants de troisième cycle (maîtrise, doctorat) ;
- aux professionnels latino-américains (futurs professeurs ou futurs décideurs) en formation spécialisée de haut-niveau dans des institutions (universités, Instituts supérieurs) ou dans des centres de formation et de spécialisation de l'Union Européenne.

A noter : les périodes d'enseignement et de formation seront comprises entre 6 mois et 3 ans selon le niveau et le programme de formation envisagée.

Procédures de candidature et critères de recevabilité

Quels sont les pays et institutions pouvant participer au programme Alban ?

Le Programme s'adresse aux 15 pays des Etats Membres de l'Union Européenne et aux 18 pays d'Amérique Latine suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexico, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela.

Les institutions qui participent devront être des institutions d'enseignement supérieur, des institutions ou des centres de formation de haut niveau ainsi que des organisations compétentes (y compris des entreprises) des pays éligibles, coopérant dans le cadre de réseaux. Ces réseaux constitueront ensemble une proposition de projet de mobilité pour des études de troisième cycle ou des formations pour des diplômés et des professionnels en conformité avec les objectifs du Programme Alban.

Quels sont les critères requis pour candidater ?

Seules les candidatures émanant de réseaux de centre universitaires européens ayant des accords de coopération avec des centres universitaires spécialisés latino-américain pourront être examinées.

Ces réseaux (associations ou consortium composé d'universités, d'institutions d'enseignement supérieur et/ou de centres de formation de l'Union Européenne) doivent pour se porter candidat remplir les conditions suivantes :

- être une organisation sans but lucratif ;
- avoir son siège social et relever d'un des 15 Etats Membres de l'Union européenne, à savoir : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède ;
- avoir une période minimale d'activité de 7 ans depuis la date de sa création ;
- compter des représentants d'un minimum de 12 Etats Membres de l'Union européenne ;
- avoir conclu des accords de partenariat avec des universités, des établissements d'enseignement supérieur et des centres spécialisés de formation d'un minimum de huit pays d'Amérique Latine ;
- être directement chargé de la préparation et du déroulement du programme de bourses ;
- disposer de sources de financement stables et suffisantes pour garantir la continuité de son organisation pendant toute la durée du projet et participer à son financement ;
- posséder une expérience adéquate et être en mesure de démontrer sa capacité à gérer des activités de la même envergure que celle du programme.

Un seul bénéficiaire sera donc désigné et sera chargé de mettre en place le programme sélectionné.

Quels sont les formalités à remplir pour se porter candidat ?

La sélection de l'unique bénéficiaire se fait sur la base des candidatures reçues suite à la diffusion d'un appel à propositions (publié dans le Journal Officiel).

Des formulaires de candidature seront largement diffusés en temps opportun. Ils pourront être obtenus auprès :

- de l'association ou du consortium (cf. Q3/R3) ;
- des Délégations de la Commission Européenne en Amérique Latine ;
- des Ambassades des Etats Membres dans les pays de l'Amérique Latine ;
- des réseaux d'universités, plus particulièrement ceux de l'Amérique Latine ayant des accords de coopération avec des institutions similaires dans l'Union Européenne ;
- des services compétents des universités, à savoir leur bureau chargé des relations internationales qui manifestent un intérêt pour le Programme; des centres culturels des états Membres qui peuvent être impliqués dans le Programme.

L'information détaillée sera disponible sur le site web du Programme Alban :

<http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/Alban>.

Mise en œuvre du programme Alban par le réseau sélectionné

Le réseau, association ou consortium sélectionné devra initier la mise en œuvre du programme Alban, en étroite coopération avec la Commission Européenne.

Ceci inclut, entre autres, la publication des candidatures des propositions de mobilité en tête de la sélection des premières bourses du Programme.

A noter : les centres universitaires, de recherche et de formation supérieure européens intéressés peuvent intégrer le réseau sélectionné au cours de la mise en œuvre du programme.

Quel type de bourses est financé par le Programme Alban ?

Le Programme finance des bourses d'études de haut niveau pour des diplômés de maîtrise ou de doctorat. La contribution annuelle de la Commission Européenne pour cette catégorie de bourse est de 18 000 euros.

La contribution annuelle d'Alban à ce type de bourses, représente 90% du total, tandis que les 10% restant sont attribués à des bourses de formation de haut niveau pour des professionnels, qui souhaitent reprendre une formation spécialisée ou plus élevée, en Europe. La contribution moyenne annuelle pour cette seconde catégorie de bourses est de 30 000 euros.

La moyenne annuelle d'une bourse du Programme Alban est de 19 200 euros.

Que couvre une bourse? Quelles autres contributions sont à prévoir?

La contribution totale d'une bourse comprend la contribution communautaire (maximum 75% du coût de la formation) ainsi que le financement complémentaire que l'association ou le consortium apportera, qui représente un minimum de 25% du coût de la formation.

Un minimum de 25% du coût des bourses doit être démontré par l'association ou le consortium sousmentionné au moment de présenter sa proposition de financement annuel à la Commission Européenne, dès que la procédure de sélection est dûment terminée.

La contribution totale devra comprendre la bourse allouée aux diplômés ou aux professionnels, les frais d'inscription, les frais de transport, les frais d'assurance, ainsi que tous les autres frais nécessaires au boursier dans sa formation ou son enseignement spécifique dans une institution éligible de l'Union Européenne.

Quelles autres mesures sont prévues par le Programme Alban?

Un Réseau d'Information et de Communication Alban sera créé. Celui-ci travaillera en coopération étroite avec les Délégations de la Commission Européenne en Amérique Latine, avec les services centraux de la Commission Européenne et avec d'autres organisations ou institutions appropriées des Etats Membres.

Par ailleurs, un Réseau Alban Alumni sera mis en place ainsi que des activités relatives à un tel réseau. Les anciens boursiers du Programme ALFA et d'autres étudiants latino-américains ou professionnels ayant bénéficié d'études et de formations dans l'Union Européenne pourront participer à ce réseau.

Calendrier

L'appel à propositions a été ouvert jusqu'au 21 juin 2002 et publié au Journal Officiel des communautés européennes le 3 avril 2002 (REF. JO C 79 du 3 Avril 2002, p.17).

La notification des résultats d'attribution a eu lieu le 10 juillet 2002.

Les premières aides financières du Programme Alban seront attribuées à des études de troisième cycle - maîtrise et doctorat - ou à des formations spécialisées de haut niveau pendant l'année académique 2003/2004. Les premiers boursiers débiteront leurs études durant l'année académique 2003/2004.

Liens

Sites officiels d'ALBAN

http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/alban/index_en.htm

<http://www.programalban.org/>

Documents de Référence

- Règlement (CEE) n° 443/92 du Conseil, du 25 février 1992, relatif à l'aide financière et technique et à la coopération économique avec les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie, JO L 52, 27/2/1992, pg 1-6.

http://europa.eu.int/servlet/portail/RenderServlet?search=RefPub&lg=fr&nb_docs=25&domain=&in_force=NO&year=1992&month=2&day=27&coll=JO&nu_jo=52&page

- Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen suivi du premier sommet organisé entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne (juin 1999) : COM (2000) 670 final, 31/10/2000
- Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil concernant le renforcement de la coopération avec les pays tiers en matière d'enseignement supérieur : COM(2001) 385 final, 18/7/2001

A propos

Elaboration du Dossier

Rédaction :

[Liliane Bernardo](#), Volontaire Internationale à l'Ambassade de France au Brésil.

Supervision :

[Joachim Queyras](#), Volontaire International au CenDoTeC.

Responsable de la publication :

[Luc Quoniam](#), professeur des Universités, Directeur du *CenDoTeC*

Prenez contact avec le *CenDoTeC !!!*

Pour tout

dossier d'Intelligence Territoriale, de Veille Technologique,

d'Information Scientifique et Technique

sur le Brésil